

HEURE DE QUESTIONS

Auteur Les Verts, par Emmanuel REVAZ
Objet Où s'arrêtent les donations et où commencent les revenus?
Date 11/10/2020
Numéro 2020.10.291

En juin dernier, le Tribunal fédéral a confirmé la conclusion de 2012 du Service valaisan des contributions, qui affirmait que les 6.5 millions de francs reçus de l'Azerbaïdjan par le couple Martinetti ne pouvaient être considérés comme une donation, taxée à un taux de 25%. En parallèle, le TF déplore que le canton ait accepté la qualification de donation en 2010. Quels sont les critères retenus par le fisc valaisan pour distinguer les vraies des fausses donations?